

Archives 2010-2020 du blog "Les ruchers de l'an 01"



Les Ruchers de l'An

01



Miel, entre les fraudeurs... et les menteurs...

Septembre 2017

Comme tous les ans à la même période, le magazine **Les Echos** nous gratifie d'un article polémique sur l'apiculture... Cette année, le sujet à la mode est *la bataille des apiculteurs français contre les contrebandiers du miel*. Et pour cause, il semblerait selon un récent rapport que **45% des miels soient d'une origine autre que celle mentionnée sur le pot...** Et cela sans parler des mélanges au sucre de glucose et autres mélanges de miels divers et variés...

Le SPMF (*Syndicat des producteurs de miel français*) le dit depuis longtemps : **le marché du miel est l'un des plus malsains à ce jour**. En cause? Très peu de vérification par la répression des fraudes, alors que les apiculteurs, même amateurs, sont contraints dès la première ruche de déclarer sa possession, et en cas de cession ou vente de miel, d'avoir un numéro de SIRET

Dans l'article des Echos, vous pourrez lire cette phrase de Vincent Michaux, président du SFM (*Syndicat Français des Miel*), et principal négociant de miel en France: Ce sont « *les vendeurs de miel sur le bord des routes ou sur les*

marchés qui échappent à tout contrôle » qui posent problème. Le sous-entendu est clair : les fraudes sont le fait des petits producteurs. Ironique, lorsque l'on sait que l'un des vices-présidents de ce même syndicat était encore au début de l'année poursuivi pour fraudes diverses. Relaxé depuis, il n'en reste pas moins que le procès révèle au minimum un "manque de clarté" de l'origine des miels, comme le souligne cet article du Progrès :

"Tout est parti d'une inspection réalisée en 2013 par trois agents de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes). Ils avaient fait analyser des prélèvements de miel issus de neuf fûts de 200 litres et constataient dans leur rapport que quatre d'entre eux étaient non conformes. Mais David Besacier rappelait lors de l'audience que les indices de qualité (ph et turanose) jugés mauvais étaient non réglementés. Concernant les problèmes de traçabilité mis à jour lors du contrôle, le directeur n'avait pas su donner la provenance de trois fûts de miel, Me Lucchiari a rappelé que son client n'était pas poursuivi pour cela.

Il était également reproché à la société d'avoir répondu à un appel d'offres de Pomonia en proposant du miel prétendument originaire de la communauté européenne, alors qu'il était importé de Chine. Pour l'avocat de la Ruche, on ne pouvait retenir l'infraction dès lors que la société n'a pas été retenue. Enfin, deux particuliers s'étaient plaints d'avoir acheté du miel de lavande Besacier qui n'en avait pas le goût. David Besacier a rappelé qu'il s'agissait du miel de lavande originaire d'Espagne, dont le goût est plus prononcé que le miel français de lavandin."

[Le Progrès, "Poursuivie pour tromperie, la Ruche roannaise relaxée"

14/02/2017]

On voit bien que si on suspecte des fraudes chez les petits apiculteurs, ils peuvent être dans ce domaine aussi concurrencés par les plus gros... Ou comme le dit l'adage populaire : "C'est la poule qui chante qui a pondu l'œuf"

Un flou entretenu

Mais au-delà des questions de fraudes avérées ou non, **le flou de la législation sur l'étiquetage entretient ce type de débordement**, qui flirte avec les limites de la légalité. Les mentions trompeuses sont légion : "Mis en pot par l'apiculteur" mais pas récolté par lui ; la marque "Apiculteur" qui est en fait un négociant ; l'adresse bretonne locale qui est un simple bureau ; ou la "vente directe" d'un conditionneur qui n'est pas apiculteur... Tout cela est parfaitement légal aujourd'hui. Si les apiculteurs eux-mêmes ont du mal à y voir clair, le consommateur ne peut pas s'y retrouver!

A qui profite ce flou? Pas aux petits récoltants, concurrencés déloyalement à la fois par les fraudeurs locaux qui revendent du miel aux origines diverses, et par les industriels se donnant une couleur "terroir" et "locale"... La FFAP (Fédération Française des Apiculteurs Professionnels) et le SPMF travaillent sur ce dossier depuis quelques temps, et interpellent la DGCCRF sur ces sujets. Pour le moment, on ne voit rien venir de ce côté. Et si la future interprofession donne la main aux conditionneurs, cela ne risque pas de bouger plus!

En attendant, soyez attentifs et regardez les étiquettes avant d'acheter votre miel.